effet, en 1877-1878, E. de Sarzec, consul à Bassorah, explorant le site de Tello, dans la région du golfe Persique, met au jour une civilisation toute nouvelle et trouve les statues de Goudéa. Heuzey s'emploie de toutes ses forces à les faire entrer au Louvre et, à partir de ce moment, sans hésiter, il suit pas à pas, pendant vingt ans, les fouilles de Sarzec, le guide dans l'interprétation des monuments et publie avec lui les *Découvertes en Chaldée* (1884), où il établissait, par des observations aussi minutieuses que pénétrantes, toute la chronologie artistique du troisième millénaire avant notre ère. La partie orientale du musée était doublée par ces belles trouvailles; en 1881 fut créé le département des antiquités orientales dont Heuzey devenait naturellement le chef. Son *Catalogue des antiquités chaldéennes* (1901) permit au public de connaître dans le détail plus de dix siècles conquis sur le passé. Plus tard, Heuzey eut à installer le résultat des campagnes du commandant Cros, succédant à Sarzec, des fouilles de M. et Mme Dieulafoy, de la mission de Suse, dirigée par J. de Morgan, etc. Il fonda la section d'antiquités ibériques, dont il avait le premier reconnu la valeur, en démontrant l'authenticité des statues réunies à Madrid : l'entrée au Louvre du buste d'Elche fut la récompense de sa méthodique et persévérante enquête.

En somme, le département oriental du Louvre, tel qu'il se présente aujourd'hui, est son œuvre. Quand on se rappelle ce que nous pouvions opposer avant lui aux richesses incomparables du musée britannique, on mesure l'étendue de la tâche accomplie. Actuellement, le Louvre devance, pour la haute antiquité asiatique, toutes les autres collections du monde. Il est bon que le public le sache et qu'il garde avec reconnaissance le souvenir du grand patriote et du grand savant que nous venons de perdre.

A quatre-vingt-dix ans, Heuzey travaillait encore; il était revenu à la Grèce et à ses beautés. Il y a peu de jours, il corrigeait les épreuves de son *Histoire du costume antique* qui doit paraître prochainement. Il aura jusqu'au dernier moment respiré l'air des longs espoirs et des vastes pensers. Sa mort tranquille achève harmonieusement une admirable vie.

EDMOND POTTIER.

NÉCROLOGIE

— Les obsèques de M. Léon Heuzey, membre de l'Institut, grand-croix de la Légion d'honneur, auront lieu le samedi 11 du courant, à 10 h. 1/2 précises, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, où l'on se réunira. Ni fleurs ni couronnes.

De la part de Mme Léon Heuzey, née Lecomte, sa veuve, de Mme Louis Heuzey, de M. et Mme Horace Delaroche-Vernet, du docteur et Mme Georges Brouardel, ses enfants, de MM. Jean et Jacques Heuzey, de M. et Mme Paul Delaroche-Vernet, de Mlle Marie Delaroche-Vernet, de Mlle Georgette Brouardel, ses petits-enfants. Il ne sera pas envoyé d'invitation, prière de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

— On annonce la mort de M. F. Baduel, ancien député radical de l'arrondissement de Murat.

Pharmacien à Murat, M. Ferdinand Baduel était entré à la Chambre en 1906 comme député de l'arrondissement de Murat. Il n'avait pas été réélu en 1919.

— On nous annonce la mort de M. Georges Chamerot, ancien imprimeur éditeur, chevalier de la Légion d'honneur, décédé subitement en son domicile, rue Saint-Simon, 2. Les obsèques auront lieu samedi 11 février, à 10 heures, en la basilique de Sainte-Clotilde, où l'on se réunira. Le présent avis tiendra lieu d'invitation.

— Nous apprenons la mort de M. Alphonse Rousselot, ingénieur, décédé à Besançon, à l'âge de 83 ans. Il était le père de M. Rousselot, commissaire divisionnaire du 9e arrondissement.

— Nous apprenons la mort de la marquise de Polignac douairière, née Pommery, décédée en son hôtel, avenue Montaigne, 26. Le service aura lieu samedi 11 du courant, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, où l'on se réunira. Les obsèques se feront à Guidel (Morbihan). Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation. Prière de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

— Nous apprenons avec regret la mort, à Paris, à son domicile rue Chardon-Lagache, 11, d'une Alsacienne profondément patriote dans les moments les plus difficiles avant, pendant et après la guerre de 1870 : Mme Mathilde Meisheim, née Fackler, veuve de M. Julien Meisheim, ancien député protestataire du Bas-Rhin à l'Assemblée nationale de Bordeaux pour l'arrondissement de Sélestat, juge de paix du 7e arrondissement de Paris, etc.

Les vieux Alsaciens se rappellent qu'à la suite d'une instruction judiciaire Julien Meisheim fut cité à comparaître le 5 août 1864 avec Garnier-Pagès et Carnot, députés, Dreo, Hérold, Clamageran, Floquet, Jules Ferry, Durieu, Corbon, Jozon, Hérisson et Bory dans le fameux *procès des Treize* que le gouvernement de Napoléon III, irrité des succès remportés à Paris par l'opposition lors des élections au Corps législatif de 1863, intenta aux républicains en vue. Ce procès, dit des *Treize* du nombre des inculpés, eut alors un grand retentissement, parce que d'une part il mettait en jeu la liberté électorale et de l'autre montrait à quels moyens le gouvernement impérial avait recours pour entraver l'exercice du suffrage universel.

— Nous apprenons la mort de Mme veuve Louis Beaulavon, décédée le 3 février, en son domicile, quai Carnot, 61, à Saint-Cloud. Il n'a pas été envoyé de lettres de faire-part. Prière de considérer cet avis comme en tenant lieu.

— Nous apprenons la mort de Mme Jules Schaller, née Pabst, veuve de l'ancien président de la chambre de commerce de Strasbourg, décédée en cette ville à l'âge de 77 ans. De la part des familles Schaller, Weisgerber, Lauth, Koechlin, Graff et Braun.

— Nous apprenons la mort de Mme veuve Cécile Meyer-May, avenue Niel, 83, décédée le 8 février, dans sa 82e année. Les obsèques auront lieu le vendredi 10 du courant. Réunion, à 3 heures, à la porte principale du Père-Lachaise. Ni fleurs ni couronnes. De la part des familles Paul Meyer-May, Maurice Degeorge et Jean Meyer-May. Cet avis tient lieu de faire-part.

COUR DE CASSATION

Les commissaires-priseurs et les accidents du travail. — L'employé d'un commissaire-priseur, victime d'un accident en procédant à la manutention de meubles mis en vente, peut-il invoquer à l'encontre de celui-ci le bénéfice de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail?

La chambre civile de la Cour de cassation vient de rendre, à cet égard, un arrêt intéressant, d'abord par la solution qu'il donne à cette question et aussi parce qu'il détermine et précise le véritable caractère des fonctions du commissaire-priseur.

L'employé d'un commissaire-priseur, victime d'un accident dans les conditions qui viennent d'être indiquées, avait soutenu qu'il s'agissait là d'un accident du travail et il avait réclamé au commissaire-priseur les indemnités prévues par la loi de 1898.

La cour d'appel de Paris repoussa la demande de l'employé en déclarant que les commissaires-priseurs sont des officiers ministériels nommés par décret, qu'ils ne sont pas des commerçants et que la salle des ventes, étant un accessoire de leur profession, ne constitue pas un magasin public. Elle jugea qu'il n'y avait pas eu accident du travail.

La chambre civile a condamné cette manière de voir. Elle a décidé que la loi du 27 ventôse an XI, qui a institué les offices de commissaires-priseurs, a limité leur objet aux prisées de meubles et aux ventes publiques aux enchères d'objets mobiliers; la garde et la manutention des meubles jusqu'au moment des enchères ne sont pas l'accessoire indispensable de ce ministère.

Si les commissaires-priseurs, dans certaines villes importantes, centralisent les meubles dans des établissements spécialement appropriés pour le magasinage, la garde, l'exposition et la mise aux enchères, la gérance de ces établissements est distincte de leurs attributions d'officiers ministériels; en l'assumant avec ses profits et ses risques, ils deviennent chefs d'entreprise et sont, en cette qualité, assujettis à la loi du 9 avril 1898.

Quant aux salles des ventes où les commissaires-priseurs reçoivent, sous leur garde, les objets mobiliers destinés à être vendus par leur ministère aux enchères publiques et occupent à l'entretien et à la manutention de ces meubles des ouvriers ou employés à leur service, elles rentrent dans la catégorie des magasins publics prévus par l'article 1er de la loi du 9 avril 1898, laquelle régit dès lors les accidents survenus à ces ouvriers ou employés par le fait ou à l'occasion du travail.

La chambre civile a donc cassé l'arrêt de la cour d'appel de Paris.

TRIBUNAUX

L'assassinat du porteur aux Halles. — La cour d'assises de la Seine a condamné, hier, à la peine de mort un garçon de café, Jean Souville qui, le 13 juillet 1921, avait, dans un immeuble de la rue du Château-des-Rentiers, et de complicité avec la fille Emilienne Henninck, tué d'un coup de fourchette au cœur le porteur aux Halles, Marcel Défremont, afin de voler à celui-ci un porte-monnaie contenant une somme de 600 fr. Jean Souville avait été défendu par Me Touvoire. La fille Henninck, pour laquelle avait plaidé Me Julia, a été condamnée à cinq ans de prison et à cinq ans d'interdiction de séjour.

La nationalité des princes de Croy. — Aussitôt après l'armistice, l'Etat français mit sous séquestre le château que le maréchal Emmanuel de Croy a fait construire en 1768 à Bon-Secours, près de Condé (Nord), au milieu d'une forêt de 1,100 hectares, par l'architecte parisien Chaussart, dont les plans auraient été corrigés par Mme de Pompadour, selon les vues de Louis XV. Un projet du conseil général du Nord prévoyait déjà l'installation possible, sur ce vaste domaine, d'un sanatorium pour femmes enceintes lorsque les trois fils du duc en réclamèrent la restitution devant le tribunal de Valenciennes, qui les débouta de leur demande. Appel de ce jugement a été interjeté devant la 1re chambre civile de la cour de Douai qui va avoir à fixer la nationalité des princes de Croy, considérés comme Allemands par le gouvernement français.

L'affaire se plaide actuellement. Me René Delcourt, du barreau de Valenciennes, a exposé devant la cour, présidée par le premier président Moliné, les circonstances dans lesquelles les appelants sont présumés avoir acquis la nationalité allemande.

Leur père, dernier chef de la famille de Croy, ayant succombé aux suites d'une fluxion de poitrine contractée au cours d'une partie de chasse en Hongrie, la tutelle des enfants fut confiée à leur oncle, général en retraite de l'armée allemande. Lorsque l'aîné, Charles, eut atteint sa dix-neuvième année, son tuteur le fit engager dans la garde prussienne, d'où on le congédia bientôt parce qu'il avait épousé une Américaine.

Le second, Antoine, âgé de dix-huit ans, surpris en Bavière par la déclaration de guerre, fut incorporé comme officier et envoyé sur le front français.

Quant au troisième, Engelbert, quoique n'ayant pas servi en Allemagne avant la guerre, il fut englobé dans la levée en masse et dirigé sur les armées opérant contre la Russie.

Les trois jeunes princes de Croy prétendent que les sentiments francophiles, qu'ils ne cessaient de manifester leur valurent la haine des chefs sous les ordres desquels ils étaient obligés de servir et qui s'en vengèrent en livrant au pillage le château de Bon-Secours, alors que d'autres demeures seigneuriales germaniques étaient respectées par les troupes occupantes.

Le fait est que tous les tableaux de maîtres, les lustres, les tapisseries, les garnitures de cheminées, les vases de Sèvres, les ivoires et les vitraux de la chapelle ont disparu du château de Bon-Secours pour être expédiés en Allemagne. Seules, les nombreuses glaces de la propriété princière furent épargnées à cause de la crainte superstitieuse qu'inspire à tout bon Allemand le bris volontaire d'un miroir.

Après que Me René Delcourt eut ainsi dépeint la situation de ses clients, son confrère Me de Prat, du barreau de Douai, a soutenu que la perte de la qualité de Français ne saurait provenir de l'incorporation non volontaire dans une armée étrangère, et, subsidiairement, que la perte de la nationalité française n'implique pas l'acquisition d'une autre nationalité.

Me Plouvier, bâtonnier du barreau de Douai, a soutenu les intérêts du séquestre. Il s'est efforcé de démontrer que les princes de Croy étaient bien devenus sujets allemands, qu'ils avaient combattu contre la France, opéré sur notre territoire des réquisitions et pris part aux orgies des officiers de l'armée envahissante.

Me Plouvier a terminé en demandant à la cour de déclarer que les appelants étaient, au 2 août 1914, des ressortissants allemands, que cette situation suffit à les rendre irrecevables. L'avocat général Himbourg rend tout d'abord hommage à la duchesse de Croy. Pendant la guerre, elle fut la collaboratrice de miss Cavell et prodigua aux soldats français et belges les plus touchants services. Les princes ont toujours été Allemands, Louis XVIII récompensa leurs ancêtres, parce qu'ils avaient combattu dans l'armée de Condé. La déclaration de succession faite en France, au décès du père des appelants, mentionne qu'il était de nationalité allemande. Les princes actuels pouvaient avoir des châteaux en France, un pied-à-terre à Paris et sur la Côte-d'Azur, ils sont Prussiens.

L'affaire est mise en délibéré.

L'affaire Pastoureau de la Braudière. — Cet après-midi, commenceront devant la cour d'assises de Seine-et-Oise les débats de l'affaire Pastoureau de la Braudière. On se souvient que le 26 février 1921, celui-ci, rentier à Versailles, rue Sainte-Sophie, 9, rentrait à son domicile, revenant de chez son avocat, où il avait appris que sa femme avait introduit contre lui une demande de séparation de corps. Apercevant sa domestique, Mlle Blanche Royer, âgée de 20 ans, et s'imaginant qu'elle se moquait de lui, il saisit une hachette et lui en porta plusieurs coups sur la tête. Sa femme, aux cris de la victime, arriva aussitôt, mais Pastoureau s'acharna alors sur elle, qui expira deux jours plus tard à Versailles. Quant à la domestique, elle est remise de ses blessures. L'accusé sera défendu par Me Manche, du barreau de Versailles. M. Bayiol, procureur de la République, soutiendra l'accusation. Le verdict ne sera rendu que demain.

AUTOMOBILISME

Le concours de voitures à neige

On nous télégraphie de Saint-Pierre-de-Chartreuse :

Le concours des voitures à neige se poursuit sans incident. Six voitures Citroën, munies du dispositif Kégresse-Hinstin, ont couvert aujourd'hui très facilement le parcours accidenté de Chambéry à Saint-Pierre-de-Chartreuse, où tout le monde était réuni pour le déjeuner de midi.

Les invités de l'Automobile-Club ont assisté au spectacle des voitures à neige entrant en plein hiver dans les immenses cours du couvent de la Grande-Chartreuse. Une idée très nette de ce que pourra être, dans un avenir très prochain, le tourisme automobile d'hiver a été ainsi donnée à une élite de sportsmen et aux délégués des ministères, parmi lesquels on remarque MM. de Tarde, chef du cabinet du ministre du commerce; Benoît, des travaux publics; Mayeu, secrétaire général du ministère des travaux publics; Guillaumin, secrétaire de la commission centrale des automobiles; Mégevet, délégué de l'Automobile-Club de Suisse; Famechon, Chaix, Lumet. Toutes ces personnalités ont été enthousiasmées par les exercices exécutés sur les vallonnements neigeux des environs de Saint-Pierre-de-Chartreuse, sur des épaisseurs de plus d'un mètre de neige. MM. Rosengart, Kégresse et Hinstin ont notamment monté et descendu des côtes de 30 à 40 0/0.

La Targa Florio 1922

L'Automobile-Club de Sicile vient de fixer officiellement la date du 2 avril pour faire disputer sa grande épreuve annuelle de la Targa Florio, qui semble assurée, cette année, d'une importante participation internationale.

Le règlement définitif sera très prochainement communiqué aux intéressés.

Les grands-prix de l'Automobile-Club d'Italie

Les grandes épreuves automobiles organisées par l'Automobile-Club d'Italie au mois de septembre prochain, à Monza ne porteront pas le titre de Grand-Prix d'Europe, contrairement à ce qui a été annoncé par erreur.

Une épreuve portant ce titre ne saurait être organisée qu'après entente entre les différents automobile-clubs internationaux et la chose n'a pas été décidée lors du dernier congrès de Bruxelles en janvier dernier.

Cette mise au point établie, signalons que les organisateurs des grands prix automobiles d'Italie viennent de faire connaître le programme de leurs épreuves.

Il y aura un Grand-Prix des voitures et un Grand-Prix des voiturettes, qui se disputeront respectivement les 3 et 10 septembre prochain.

Le Grand-Prix des voitures est réservé aux engins munis de moteurs dont la cylindrée ne dépasse pas deux litres. C'est le même règlement que pour le Grand-Prix de l'Automobile-Club de France. Chaque constructeur peut engager jusqu'à cinq voitures, et les engagements sont, en partie, remboursés aux concurrents ayant effectué au moins un tour.

Une somme de 275,000 lire est affectée, outre des médailles, aux dix premiers classés du Grand-Prix des voitures; le premier prix étant de 100,000 lire.

D'autre part, 195,000 lire en espèces sont affectées au Grand-Prix des voiturettes; le premier prix étant de 50,000 lire.

C'est la première fois qu'en Europe des courses automobiles sont aussi largement dotées. On sait, et nous l'avons du reste fait remarquer, que le Grand-Prix de l'Automobile-Club de France ne comporte aucun prix en espèces, ni pour les constructeurs, ni pour les conducteurs.

AVIS DIVERS

Le nouveau produit METASPIRINE (aspirine citro-caféine) est deux fois plus actif que l'aspirine ordinaire. C'est le meilleur curatif de la grippe. 2 fr. 50 le tube de 20 comprimés. Toutes pharmacies et laboratoires. METADIER, docteur en pharmacie, Tours. »

300 CHIENS de police, de luxe miniatures, de chasse, etc., toutes races, pédigrées. Prix très modérés. Expédition monde entier. Bonne arrivée garantie destination. Etablissement zoologique SELECT KENNEL, 31, avenue Victoria, Bruxelles. »

COGNAC J&F MARTELL
PRODUIT NATUREL des Vins récoltés et distillés dans la région de COGNAC
MAISON FONDÉE en 1715
AGENTS pour PARIS : LAFARIE & Cie.

CASTILLE 37, Rue Cambon CENTRAL 47-69
Déjeuners ou Dîners.......... 10 Frs
Une bonne cave...
Un bon chef... sans orchestre !
Ce Soir : Croustade de filets de sole Maison.

THÉATRES

Pour les jeunes auteurs

La Société des auteurs et compositeurs dramatiques vient de créer un organisme nouveau ayant pour but de faire jouer sur les grandes scènes parisiennes, dont l'accès est le plus souvent malaisé, les pièces des « jeunes » et des « débutants ».

Voici comme elle y est parvenue. Elle a institué un comité de lecture composé de MM. Antoine, Tristan Bernard, Henry Bidou, Adolphe Brisson, Mme Colette, MM. Courteline, François de Curel, Alphonse Franck, Guinon, Haraucourt, Max Maurey, Gustave Quinson.

Ce comité choisira, parmi les pièces envoyées, celles qui lui paraîtront les meilleures, puis les remettra, pour être représentées, à des directeurs de théâtre. Ces directeurs se sont engagés à monter ces pièces à raison d'une tous les trois ou quatre ans, sur chacune des scènes suivantes : Ambigu, Antoine, Athénée, Bouffes-Parisiens, Cluny, Déjazet, Edouard-VII, Femina, théâtre Michel, Odéon, Marigny, Palais-Royal, Porte-Saint-Martin, Renaissance, Sarah-Bernhardt, Variétés, Vaudeville, Capucines et Grand-Guignol.

Le comité a arrêté les conditions suivantes pour le dépôt des manuscrits :

« Sera admise à lecture toute œuvre de langue française dont l'auteur n'aura pas eu une pièce en trois actes, ou davantage, jouée en série de représentations publiques dans les cinq dernières années, et n'ayant pas de pièce en trois actes ou davantage en répétition au moment du dépôt du manuscrit. »

Dès à présent donc, les auteurs remplissant ces conditions peuvent déposer leurs manuscrits au comité, dont le secrétaire est M. Mirepois, le lundi matin de 10 h. à midi et le jeudi de 3 h. à 6 h., rue Henner, 12.

— Ce soir :

Au Vaudeville, à 8 h. 30, répétition générale de *la Chair humaine*, pièce en trois actes de M. Henry Bataille, interprétée par Mme Jeanne Granier, M. Félix Huguenet, Mme S. Munte, Mlles Falconetti, Féranne, MM. Jean-Silvestre, Pollack, Marcel André et M. Francen dans les principaux rôles.

A l'Opéra-Comique, à 8 h. 15 (abonnement série A), reprise de *le Chemineau*, drame lyrique en quatre actes, poème de M. Jean Richepin, musique de Xavier Leroux, dont voici la distribution (M. Albers, Mlle Mathieu, M. Dupré, Mlle Tiphaine, MM. Villabella, Azéma, Mlle Réville, MM. Roussel, Hérent). Chef d'orchestre, M. Albert Wolff.

A l'Odéon, à 8 h. 30, reprise de *la Vie d'une femme*, pièce en quatre actes et douze tableaux, de M. Saint-Georges de Bouhélier (MM. Darras, Chaumont, Saillard, Dauvilliers, Chanot, Jacquin, Raoul Henry Vallée, Wasley, Gil-Roland, Pradel; Mmes Kerwich, Corciade, Barsange, Gisèle Picard, Mag. André, Marial, Varenne, Renée Simonot).

Au théâtre Eden, à 8 h. 30, première représentation (à ce théâtre) de *Un coup de téléphone*, comédie-bouffe en trois actes, de MM. Paul Gavault et Georges Berr (MM. Max Dearly, Ch. Gibard, Callamant, Kerny, Martel; Mmes J. Saint-Bonnet, Alice Clairville, Carlotta Conti, Kitty Hott, Kitje Diris).

A la Comédie-Française (abonnement), *Amphitryon* (MM. Albert Lambert, Berr, Fenoux, Brunot, Paul Gerbault, Dorival, Roger Monteaux, Dessonnes, Drain; Mmes Marie Leconte, Colonna, Romano). *Le Mariage forcé* (MM. Dehelly, Siblot, Brunot, Desjardins, Gerbault, Rocher, Ledoux; Mlle Cécile Sorel). Divertissement (MM. Denis d'Inès, Numa, Monteaux; Mlles Sorel, Ventura, Faber, de Chauveron, Duflos).

A la Gaîté-Lyrique, *les Brigands* (MM. Jean Périer, Vilbert, Jullien; Mmes Vécart, Ferrare et M. Girier). Chef d'orchestre, M. P. Letombe.

Aux Variétés, *la Revue des Variétés* (Mlle Jane Marnac, MM. Félix Galipaux, Raimu, Pauley, Koval; Mme Thérèse Dorny et M. Signoret).

— A l'Opéra :

Le 23 de ce mois, un gala au bénéfice des victimes de la famine en Russie sera donné à l'Opéra.

— A l'Opéra-Comique :

Les répétitions de *Quand la cloche sonnera*, du compositeur Bachelet, sont activement poussées. Cette œuvre comporte trois personnages qu'interpréteront Mlle Lucienne Bréval, qui incarnera une jeune fille russe; M. Lafon, qui sera le père de cette jeune fille, et M. Lapelletrie, en soldat russe blessé. L'action de ce drame lyrique se passe en Russie pendant la grande guerre.

— A la Gaîté-Lyrique. — *Les Brigands* marchent vers la centième représentation. M. Jean Périer, Mlle Vécart, MM. Vilbert et Henri Jullien, Mlle Ferrare et M. Girier interprètent avec entrain l'amusant opéra-bouffe d'Offenbach, qui est mis en scène avec un éclat que la presse a loué.

— Aux Variétés. — Les nouvelles scènes de la revue de MM. Rip et Gignoux, dans lesquelles Mlle Jane Marnac a effectué une éclatante rentrée, remportent un succès considérable.

Aux côtés de Mlle Jane Marnac, on applaudit MM. Galipaux, Raimu, Pauley, Mlle Thérèse Dorny et M. Signoret.

— Au théâtre Mogador. — La direction, qui ne veut présenter au public qu'un spectacle absolument parfait, et qui désire également que ce spectacle soit terminé avant minuit, a décidé de reporter sa répétition générale à demain soir vendredi.

Le rideau se lèvera à 8 h. 30 très précises.

Le service de première sera reçu lundi soir.

— Samedi soir 18 février, à la salle Erard, E. R. Blanchet interprétera à son récital des œuvres de Chopin, Liszt, Brahms, Philipp, Vierne, Blanchet, notamment le ravissant *Prélude* de Chopin, retrouvé en 1918. (Deuxième audition à Paris.)

— Samedi soir 18 février, salle Gaveau, concert du quatuor Rosé.

— Une série de matinées, consacrées à la danse et à la pantomime, commencera mercredi prochain à la Potinière. Ces représentations exceptionnelles nous révéleront un danseur américain, nommé Paul Swan, dont le talent est, paraît-il, d'une originalité rare.

— Aux Folies-Bergère. — La première représentation de *Folies sur folies !* la nouvelle revue à grand spectacle, est remise à demain soir vendredi, à 8 h. 30 très exactement.

Cet ajournement est nécessité par la mise au point d'un truc comportant une mise en scène pour laquelle on a dû mander en toute hâte un ingénieur de Londres.

M. Paul Derval informe les personnes ayant retenu des places pour la première représentation que les coupons à la date de jeudi seront valables vendredi. Les coupons portant la date de vendredi seront valables samedi soir.

Les personnes que cette remise met dans l'impossibilité d'assister au spectacle seront remboursées sur présentation de leurs billets au bureau de location (de 11 heures à 6 heures).

— A l'Université des « Annales », au Colisée, avenue des Champs-Elysées, 38. — Demain, à 3 heures : « l'Ironie au théâtre », conférence par M. Abel Hermant. Auditions de M. Roger Gaillard et de Mlle Ventura.

SPECTACLES DU JEUDI 9 FÉVRIER

Opéra, relâche.
Vendredi : Hérodiade.
Théâtre-Français, 8 h. 30. — Amphitryon; le Mariage forcé.
Vendredi : les Marionnettes.
Opéra-Comique, 8 h. 15. — Le Chemineau.
Vendredi : Werther; Cavalleria rusticana.
Odéon, 8 h. 30. — La Vie d'une femme.
Vendredi : la Fleur merveilleuse.
Gaîté-Lyrique, 8 h. 25. — Les Brigands.
Variétés, 8 h. 30. — La Revue des Variétés.
Vaudeville, 8 h. 30. — La Chair humaine.
Gymnase, 8 h. 45. — L'Ame en folie.
Porte-Saint-Martin, 8 h. 15. — Cyrano de Bergerac.
Sarah-Bernhardt, 8 h. 15. — L'Aiglon.
Renaissance, 8 h. 45. — La Danseuse rouge.
Th. Antoine, 8 h. 45. — Le Cousin de Valparaiso.
Th. de Paris, 8 h. 15. — La Possession.
Nouvel-Ambigu, 8 h. 30. — La Flamme.
Bouffes-Parisiens, 8 h. 30. — Dédé.
Palais-Royal, 8 h. 30. — Le Chasseur de chez Maxim's.
Athénée, 8 h. 30. — Le Paradis fermé.
Mogador, relâche.
Femina, 8 h. 45. — Un Chien dans un jeu de quilles.
Trianon, 8 h. 30. — Miss Helyett.
Vendredi : A la Poule gros sel; le Roi l'a dit.
Chatelet, 8 h. 30. — Jean qui rit.
Comédie-Marigny, 8 h. 45. — My love (Mon amour).
Théâtre des Nouveautés, 8 h. 45. — Comédienne.
Edouard-VII, 8 h. 45. — Jacqueline; Faisons un rêve.
Grand-Guignol, 8 h. 45. — Le Linceul d'or; le Démon noir; Pierre Dupont; le Jugement Caluchet.
Th. des Arts, 8 h. 30. — L'autre fils.
Scala, 8 h. 30. — La Dame de chez Maxim's.
Capucines, 9 h. 15. — Simone est comme ça.
Vieux-Colombier, 8 h. — La Nuit des rois.
Potinière, 9 h. — Banco.
Théâtre Daunou, 9 h. — Une sacrée petite blonde.
Th. Caumartin, 8 h. 30. — Le Poulailler.
Cluny, 8 h. 30. — Le Tampon du capiston.
Déjazet, 8 h. 30. — Tire-au-flanc!
Michel, 8 h. 45. — Chéri.
Mathurins, 8 h. 45. — La Belle poule.
Cigale, 8 h. 30. — Batignolles-Cigale-Odéon (revue).
Fol.-Bergère, relâche.
Alhambra, 8 h. 30. — Les Mijarès, Nita-Jo, attraction.
Casino de Paris, 8 h. 30. — Paris en l'air (revue).
Olympia, 8 h. 30. — T. l. jrs mat. et soirée : Attractions.
Mayol, 8 h. 30. — Paris-scandales (revue).
Lune-Rousse. — Pour désarmer! rev. nouv. Lucy Pezet.
Perchoir, 9 h. — Nouv. spect. Rentrée de Jean Bastia.
Marivaux, 2 h. et 8 h. 30. — La Danseuse étoile (Nazimova); Jubilo (Will Rogers); actualités; attractions.
Gaumont-Palace, 8 h. 15. — L'Agonie des aigles; Peer Gynt; Marjolin ou la Fille manquée.
Omnia-Pathé. — L'Agonie des aigles (1er épisode : le Roi de Rome); Charlot garçon de bar; actualités.
Madeleine-Cinéma, 2 h., 5 h. et 8 h. 30. — L'Atlantide, avec Napierkowska; orchestre Lachaume.
Colisée (38, Champs-Elysées). — L'Agonie des aigles (Séverin Mars); Jubilo; Sauvons le gosse; actualités.
Cirque d'Hiver, 2 h. 30 et 8 h. 30. — 20,000 lieues sous les mers, de Jules Verne.
Cirque de Paris, t. l. soirs 8 h. 30, mat. jeudi. et dim. 2 h. 30.

Bulletin du Livre

NOUVEAUTÉS

A la Librairie Armand Colin :
Ernest ZYROMSKI : **Maurice de Guérin**. in-18 br., 7 f.
— — **Eugénie de Guérin**. in-18 br., 7 f.
Emile RIPERT : **Ovide, poète de l'amour, des dieux et de l'exil**, in-16 (collection Ivoire), br., 12 f.
A. MORET : **Au temps des Pharaons**, nouvelle édition (collection Ivoire), 16 planches, 1 carte, br., 15 f.
Edmond GOBLOT : **le Système des sciences, le vrai, l'intelligible et le réel**, in-18 broché, 7 f.
C. BOUGLÉ : **Leçons de sociologie sur l'évolution des valeurs**, in-8e broché, 7 f.

A la librairie Delagrave :
FALLEX : **Europe nouvelle**, carte cabinet 1922, 50 f.
L. DE LA LAURENCIE : **l'Ecole française du violon**, 30 f.
ROUSSET-CHAPLET : **Alimentation** (industries) rel. 10 f.
ROLLINAT : **le Livre de la nature**, 3 f. 60.

A la Librairie Delalain, 115, boulev. St-Germain :
Gaston PICARD : **la Bougie bleue**, roman, préface d'Henry Bordeaux, 5 f.
Jean MARQUET : **Du village à la cité**, roman annamite, 5 f.

Aux Editions de la Nouvelle Revue Française, 3, rue de Grenelle, Paris (6e) :
Jules ROMAINS : **les Copains**, 7 f.
Pierre HAMP : **le Cantique des cantiques**, 2 vol. à 6 f. 75.
Joseph CONRAD : **En marge des marées**, 8 f.
P. DRIEU LA ROCHELLE : **Etat civil**, 7 f.
Max JACOB : **le Roi de Béotie**, 7 f. 95.

A la Nouvelle Librairie Nationale :
Léon DAUDET : **les Œuvres dans les hommes, Hugo, Zola, Mistral, Drumont, Charcot, Goncourt**, 1 vol. 7 f.

LIBRAIRIE

JEAN SARMENT
La Couronne de Carton
Le Pêcheur d'Ombres
Un fort volume de 468 pages ; 8 fr. 50
LIBRAIRIE de FRANCE, 99, bd Raspail

Vient de Paraître
JEHANNE d'ORLIAC
Dans notre monde
Roman
FERENCZI, Edit. 6,75

LE LAROUSSE MENSUEL
Le Larousse Mensuel, véritable mine de documents originaux et précieux à conserver, en donne un particulièrement intéressant dans son numéro de février : la carte en couleurs de l'Europe actuelle, avec les portraits des vingt-huit chefs d'Etat.
Le numéro : 2 fr. 50, chez tous les libraires

LES ENCHÈRES DES VENTES CATALOGUÉES
Tous les prix des ventes aux enchères. Livres, objets d'art, gravures, monnaies, etc. Demander spécimen gratuit, 7, passage Moncey.

Les demandes de changements d'adresse ne peuvent être exécutées que si elles sont accompagnées *d'une des dernières bandes* et *de la somme de* **50 centimes** pour frais d'impression des nouvelles bandes.

Pour les numéros à expédier à l'étranger, joindre aussi le montant approximatif des frais de poste, soit **5 francs** par mois.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

— Dès qu'il a été nommé ministre des finances, M. de Lasteyrie a donné sa démission de toutes les sociétés financières ou conseils d'administration dont il faisait partie, et où il sera remplacé.

— Réunis hier en assemblée extraordinaire, sous la présidence de M. Joanny Peytel, les actionnaires de la Raffinerie Say ont, à une forte majorité, décidé que les 114,750 actions de priorité seront échangées contre 57,375 actions ordinaires, à raison d'une action ordinaire contre deux actions de priorité. En conséquence, elle a décidé l'annulation des 114,750 actions de priorité et la création de 57,375 actions ordinaires. Le capital est ainsi réduit de 38,250,000 fr. à 26,775,000 fr., la différence, soit 11,475,000 francs, devant être inscrite à une réserve spéciale. La dénomination sociale est changée en « Société des sucreries et raffineries Say ». Répondant à de nombreuses questions, le président a déclaré que l'instruction engagée contre lui-même et contre différents administrateurs ou directeurs de la société suivait son cours, mais que jusqu'à présent les experts nommés ne s'étaient pas encore rendus à la société pour l'examen des livres.

— La commission d'enquête déléguée à Lille par le conseil supérieur des travaux publics, afin d'étudier la possibilité de faire de la gare actuelle une gare de passage, a rapporté l'impression que cette transformation serait approuvée par la majorité de la population.

M. Yves Le Trocquer, ministre des travaux publics, a fait connaître au préfet du Nord que cette transformation nécessiterait une dépense qui peut être évaluée à 90 millions, et même 105 millions si l'on y incorpore les dépenses des travaux d'amélioration des autres gares de Lille, susceptibles d'être soumises au régime des surtaxes locales temporaires; il appartient à la ville de rechercher les crédits financiers à fournir à l'Etat.

Ces subventions municipales seraient en partie gagées par des surtaxes locales temporaires que les Lillois acquitteraient sur le transport des marchandises et le prix des billets de voyageurs; le reste devrait être demandé à l'emprunt et à l'impôt.

— Le délai de présentation des coupons de la Dette ottomane unifiée 4 0/0 de mars 1915 à mars 1920 inclus pour le payement de l'acompte de 1 sh. 3 d. est prolongé du 1er mars au 31 août 1922.

— Hier, à Genève, 100 francs français valaient 43 46 1/4; 1 liv. st., 22 27 1/2; 1 dollar, 5 12 1/2; 100 francs belges, 41 50; 100 lire italiennes, 24 50; 100 pesetas, 79 50; 100 marks allemands, 2 56 1/4; 100 couronnes hongroises, 0 80; 100 couronnes autrichiennes, 0 16 1/2; 100 marks polonais, 0 15 3/4.

— Le taux de la piastre indochinoise a été fixé à 6 25 à partir du 9 février.

Crédit industriel et commercial

SITUATION AU 31 JANVIER 1922

Actif		
Espèces en caisse et à la Banque de France	26.746.218	— 3.481.624
Fonds disponibles dans les banques	5.044.907	— 1.265.548
Coupons à encaisser	6.019.214	+ 4.062.907
Effets et bons de la Défense	474.682.194	+43.397.279
Comptes courants	44.405.526	— 96.855
Reports	1.598.030	— 93.615
Avances garanties	23.501.720	+ 1.794.063
Crédits d'acceptation garantis	3.335.000	+ 335.000
Opérations de change à terme garanties	31.186.309	»
Payements faits sur intérêts et dividendes de l'exercice	1.222.795	+ 37.530
Comptes d'ordre	563.314	+ 201.766
Rentes et valeurs	29.813.767	— 151.961
Actions de sociétés régionles	35.332.915	— 65.625
Immeuble social	6.000.000	»
Actionnaires	67.210.875	— 375
Frais généraux	»	1.255.845
Passif		
Comptes de chèques	107.902.391	+12.068.313
Comptes courants	380.061.778	+30.472.685
Dépôts reports et préavis et à échéance	79.458.302	+ 878.087
Acceptations à payer	33.350.000	+ 335.000
Opérations de change à terme garanties	31.186.309	»
Intérêts et dividendes	87.529	— 17.221
Comptes d'ordre et divers	16.228.224	— 1.032.189
Réescompte du portefeuille	3.280.028	»
Fonds de réserve	29.000.000	»
Capital	100.000.000	»
Report de l'exercice 1920	42.208	»
Profits et pertes	»	3.136.769

TOITURES EN PLAQUES ONDULÉES "EVERITE"
COMPOSÉ DE FIBRES D'AMIANTE & CIMENT
TOITURES EN TÔLES ONDULÉES GALVANISÉES
ARDOISES POUR TOITURES 60 x 60 ET 40 x 40
PLAQUES EN EVERITE POUR REVÊTEMENTS INTÉRIEURS DE PAROIS & PLAFONDS
Demandez Prix et Brochures
R. Binds'Chedler
15, Avenue de Paris — PLAINE SAINT-DENIS

Savon de Beauté
ERASMIC
pour la Toilette de Bébé

Faites tenir, contrôler votre COMPTABILITÉ par les Établissements JAMET-BUFFEREAU
96, Rue de Rivoli. PARIS

KRIEGER
AMEUBLEMENT INSTALLATIONS COMPLÈTES d'Appartements, Châteaux, Villas.
Exposition permanente
74, Faubg. Saint-Antoine
USINE ÉLECTRIQUE : 11, Rue de Cîteaux

FEUILLETON DU Temps
DU 10 FÉVRIER 1922 (3)

«Patte-de-Cane»

III — Suite.

Mais Félix n'écoutait plus le bavardage du bonhomme. Sa pensée, qui un moment était partie vers les aventures avec les dundees aux antennes de longicornes, le portait maintenant, dans l'impatience de son cœur, à la petite maison de la place du Moulin. Là, sa mère l'attendait, sûr; là, ce seraient les chères effusions du retour. A peine le bac accosté à l'escalier de la Chaume, le gars était en haut du quai; il le parcourut comme en un vertige, l'âme palpitante de hâte et d'émoi. Encore cent pas, cinquante... l'amer, les séchoirs de filets... voilà la maison !

Souvent, adossé à quelque rouleau de filin sur la plage avant du *D'Entrecasteaux*, tandis que le croiseur fier fendait d'une étrave indolente les longues houles des mers tropicales, le Vendéen avait songé à cet instant émouvant du retour. Il sentait bouillonner en lui toutes les phrases folles et joyeuses qui se presseraient sur ses lèvres, tandis qu'il embrasserait les vieux parents, parmi les cris de joie des petites sœurs. Et voici qu'au moment tant espéré, les mots s'étouffent dans la gorge du gars, et que ses jambes robustes vacillent sous lui.

La porte de l'humble logis n'est pas close; Félix la pousse, elle s'écarte sans bruit. Il aperçoit au fond de la pièce la large carrure de maman Gavrit qui, le dos tourné, s'active à étendre soigneusement sur son lit le vénérable couvre-pied de coton rouge. Félix demeure figé, la main au loquet; il murmure, d'une voix étranglée qu'il ne reconnaît pas lui-même :

— Maman!

La Chaumoise se retourne brusquement; sa face honnête, marquée de petites rides en virgules, devient très rouge, puis toute pâle :

— Mon petit ! C'est-il bien toi ?

Une longue étreinte, où se mêlent baisers, larmes et sourires. Puis la mère s'empresse autour du voyageur :

— Assieds-toi, mon Félix. Ce que tu as bruni, dans ces pays sauvages !... Quel dommage que le père soit parti !

— Oui, Lavereau me l'a dit.

— On ne t'attendait qu'après-demain...

— Je me suis dégrouillé, j'ai pu gagner deux jours. J'étais impatient de vous revoir tous.

Une grosse « bise » claque sur les joues du gars :

— Mon brave petit ! Tes sœurs sont à l'école, elles seront bien contentes à midi... Mais ce que t'es beau, tout de même! Et ce que les filles vont te reluquer, quand tu passeras sur le Remblai !

— Toujours les mêmes, les Sablaises ?

— Toujours jolies !... Dis donc, t'as déjeuné, au moins ?

— Non...

— Et moi qui n'y pensais pas ! Déjà qu'il est si tard !

Maman Gavrit court à sa cafetière, à son pot de lait. Une allumette au fourneau, le temps de beurrer des tartines, et Félix est servi. Lui se laisse faire, et il mange avec une sorte de béatitude, dans le grand bol à fleurs roses qu'il admirait toujours quand il était gamin : le bol dont on faisait honneur aux invités.

Sa faim apaisée, le marin se lève, hisse sur la table son sac bossué :

— Maman, je t'ai rapporté des choses, et à papa, et aux petites... Tu comprends, ces pays-là, je n'y retournerai jamais; alors, aux heures de permission, on va dans les échoppes, avec les camarades, et on achète des souvenirs.

— Fais voir, mon grand?

Souvent la Chaumoise a été invitée à admirer, chez des voisines, les trésors recueillis sous les cieux lointains, à l'intention des vieux, par des gars revenant du service. Mais aucun, c'est sûr, n'a témoigné d'autant de goût que Félix. Il y a là des étoffes bariolées qui feront à Ida et à Madeleine, quand elle seront plus grandes, des tabliers d'une richesse extrême; une broche en cuivre ciselé, horrible et magnifique, destinée à attacher le fichu des dimanche de maman Gavrit; et deux poignards dont le manche long s'orne de poussahs accroupis parmi des lotus qu'un couteau barbare, mais précis, a taillés en ivoire; ils viendront compléter la panoplie, au-dessus de la commode, à côté des sabres arabes que le père, jadis, a, dans des circonstances analogues, rapportés de Bizerte.

— Et ça, demande la pêcheuse, qu'est-ce que c'est?

Félix déroule un papier de soie. Un éventail apparaît, petite merveille dont les feuilles, également d'ivoire, découpées comme une dentelle, proclament l'invraisemblable patience des artisans de Hong-Kong.

— Ça, explique le gars, c'est pour la petite Thérèse, quand elle ira danser aux Pins, avec ses amies.

Le qualificatif amuse la Chaumoise, qui répète en souriant :

— La petite Thérèse?

Le jeune homme s'étonne :

— Eh bien oui, la fille à Barageau, notre voisin. Qu'est-ce qu'il y a? Ils ne sont plus ici?

— Mais si, mon gars; ils ne pensent même point à s'en aller. Seulement, dame! depuis ta dernière permission, Thérèse a fait comme nos filles, elle a grandi. Tu ne la reconnaîtrais plus...

— Ah!...

Pensif, le gars roule le papier de soie sur les lamelles arachnéennes. Il n'avait pas songé à cela, gardant toujours un peu naïvement, dans sa mémoire, l'image immuable de ceux vers qui allait son souvenir; sa mère, d'ailleurs, n'a pas changé, ni Patte-de-Cane, ni Bobin, ni Lavereau. Alors...

La Chaumoise reprend :

— C'est bien simple, va donc lui porter son éventail tout de suite; cela lui fera plaisir : nous parlions de toi l'autre jour...

Félix prend sa casquette; il sort. Quelques pas seulement séparent les deux seuils; c'est vraiment commode, ce voisinage, il l'avait toujours remarqué.

Sur le calme de la petite place, pour laisser entrer le soleil, la porte de Thérèse est grande ouverte. Au milieu de la salle, une jeune fille repasse, penchée vers une jupe d'écolière; sa coiffe met dans la pièce un rayon de blancheur, et sa blouse, décolletée en pointe, laisse entrevoir une autre blancheur combien plus précieuse, et qui trouble le gars, immobile à l'entrée. En sorte qu'il lance, inhabile en l'art des préparations compliquées :

— Bonjour, Thérèse! C'est moi...

— Vous, Félix? Quelle surprise!

Elle vient au-devant de lui, lui offre la chaise qu'elle lui présentait naguère, quand il entrait bavarder en passant, avant que de jeter sur ses larges épaules le col bleu des équipages de la Flotte. Ils sont maintenant assis en face l'un de l'autre, dans la grande pièce claire où résonne seulement le tictac amical de la vieille horloge qui hache menu le temps, auprès d'une lithographie du croiseur *Cécille*, où jadis Barageau crocha son hamac. Tout est comme autrefois; et cependant, entre les deux jeunes gens, quelque chose se glisse, qui blesse leur camaraderie ancienne : la faute en est-elle à la surprise qu'ils ressentent en se retrouvant si différents de l'image qu'avaient conservée leurs esprits? à l'émoi qu'ils éprouvent, lui à la voir si belle, elle à le voir si fort?

Pour vaincre la gêne qui l'oppresse, le gars fait un grand effort; il annonce :

— Je vous ai rapporté un petit souvenir de Chine; pas grand'chose... tenez...

Il tend gauchement l'éventail, dont Thérèse s'empare, rouge de plaisir; ses doigts vifs déroulent le papier; d'un geste, elle développe les feuillets d'ivoire, qui s'écartent avec un bruit d'ailes.

— Oh! que c'est gentil, Félix! Je suis ravie, ravie! Comment vous remercier?

Elle a un rire léger, sa gorge palpite sous la blouse claire; Gavrit balbutie, plus troublé cent fois qu'il ne fut, par exemple, devant ces Cinghalaises belles comme des statues de bronze, dont une escale à Colombo lui a laissé l'impérieux souvenir.

— Je... je suis content que cela vous plaise, mademoiselle...

Ce « mademoiselle » est insolite, mais en vérité, le marin ne sait plus trop où il en est... Et Thérèse n'est guère moins émue que lui. Pour dire quelque chose, elle s'informe :

— Et qu'est-ce que vous allez faire maintenant ?

Félix ressaisit ses esprits, sur cette question qui le remet dans son métier.

— Je veux me mettre à la grande pêche, compléter le rôle d'un des thoniers, quand ils vont revenir... Je trouverai bien un patron pour me prendre. Les côtes du Maroc, ça me tente ; je ne connais point ce quartier-là...

Thérèse approuve, pensive :

— Oui, c'est une bonne idée...

— N'est-ce pas?

— Trois semaines de mer... un beau voyage...

— Oui, répète le gars, un beau voyage...

Mais sa voix — c'est étrange — témoigne d'une conviction moins solide que tout à l'heure, quand il vantait au saunier le grand large avec le soleil rouge, que la mer avale, au soir, d'un coup... Et entre les deux amis d'enfance, le silence pèse lourd, presque angoissant : c'est qu'à leur tête-à-tête ils avaient oublié d'inviter leur jeunesse, et que la voici qui s'assied entre eux, invisible, dans la salle où flotte, encens d'amour, un parfum léger, qui rôde autour de la blouse de Thérèse...

IV

— Mon gars, déclara, huit jours plus tard, patron Gavrit, en s'asseyant au souper du soir, mon gars, j'ai rencontré Sourbier, à cette heure.

— Sourbier de l'*Alcyon?*

— Tu l'as dit. Comme il s'en revenait de la Rochelle, le baliseur des ponts et chaussées a rejoint les thoniers devers Rochebonne. Ils sont encalminés, comme on pouvait s'y attendre, vu que moi-même j'ai dû rentrer presque à l'aviron; mais demain matin, pour le sûr, ils embouqueront la passe. Ça sera l'occasion de faire ton choix, si tu es toujours dans l'idée de partir pour le thon.

Ayant prononcé ce discours, le patron de la *Jeune-Henriette* but une rasade de vin paillé, essuya sa moustache grise du revers de sa main velue, et attaqua solidement le dîner de sa ménagère. Songeur, Félix décida :

— J'irai sur la jetée les voir revenir.

Songeur encore, il dîna; songeur toujours, le jeune homme gagna ensuite sa chambre, où, bien que son lit fût dix fois meilleur que son hamac instable du *D'Entrecasteaux*, il dormit à coup sûr dix fois plus mal. Et ce fut sans enthousiasme que le lendemain il suivit la longue jetée de la Chaume, les mains aux poches et la casquette baissée sur le front.

A l'extrémité du môle battu par le perpétuel assaut des lames courtes, qui sautillent à sa base comme autant de petites fées caressantes et sournoises, le gars s'adossa au phare courtaud qui cligne jour et nuit de son œil jaune, fouillant sans répit l'espace. A droite, et déjà lointaine, la ville s'étendait, blanche et gracieuse ainsi qu'une odalisque, derrière l'écharpe blonde de sa plage en croissant; à gauche, c'était la falaise accore de la côte sauvage, mouchetée par les plumets d'argent des vagues déferlant sur les récifs noirs. Devant lui, à perte de vue, c'était l'immensité verte de l'Atlantique, dont l'haleine salubre fouettait le gars au visage; à deux ou trois milles, dans le vent levé avec le jour, les thoniers approchaient, tous ensemble, comme une escadre de caravelles aux voiles versicolores. Avant une demi-heure, ils seraient là... avant une demi-heure, il faudrait, pour rester un homme, avoir pris une décision... Car c'était l'heure de choisir : ou connaître à nouveau l'immensité tentatrice du grand large, des nuits mystérieuses où l'homme s'abîme délicieusement dans le calme de l'infini; ou abandonner ce cher projet, afin de demeurer tout près du cœur de Thérèse. Mais le cœur de Thérèse était-il bien pour lui ?

Félix eut un soupir et s'accouda au garde-fou de la jetée. Cette grave question le préoccupait depuis huit jours, et n'était pas résolue... Car enfin rien n'assurait que la jeune fille fût disposée à l'accepter pour galant... Et renoncer, sans certitude d'amour, à la vie d'espace et de liberté qu'il rêvait, c'était dur...

Un frisselis d'eau, doux comme un murmure, vint répondre au souci du marin : les thoniers approchaient, et leur escadrille de grands oiseaux commençait à défiler devant le môle aux assises régulières.

Ils se suivaient à quelques encâblures, bien posés sur l'eau, mais gardant cette sveltesse des hanches qui fait régulièrement triompher les chantiers des Sables dans les régates de l'Océan. Aux fines étraves, les listons vifs étiraient leur double flamme de couleur claire par quoi les Sablais se reconnaissent entre eux, autant que par la similitude du gréement. Les tangons, longues gaules de quinze mètres, dressées verticalement au repos, dépassaient de chaque côté la girouette du grand mât; à bord, des marins préparaient, sur des civières, les thons raidis, à peine sortis de la glacière, qu'on allait vendre aussitôt aux confiseries du quai. Et certains étaient de taille plus haute qu'un homme, avec une queue puissante figée dans la mort.

JEAN MAUCLÈRE.

(A suivre.)

Reproduction interdite.